



L'ALTERNATIVE BUDGÉTAIRE POUR LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL EN 2005

Le budget en bref

LE TEMPS EST VENU

Il y a dix ans que Paul Martin a commencé à procéder aux compressions des dépenses qui ont cimenté sa réputation de ministre des Finances qui a défait le déficit. Une fois que le budget a été équilibré, les Libéraux ont promis de consacrer la moitié de l'excédent à l'allègement de la dette publique et à des réductions d'impôt et l'autre moitié au rétablissement de dépenses de programmes qui avaient été comprimées. Or, un examen attentif par l'équipe de l'ABGF a révélé que le partage était plutôt 90/10 que 50/50, le remboursement de la dette raflant la part du lion de l'excédent. (Une analyse plus récente porte à croire que le partage est maintenant plus proche de 75/25.) Quoi qu'en disent les partisans du gouvernement, les programmes sociaux n'ont pas été inondés de fonds nouveaux rendant leur financement suffisant.

La répartition déséquilibrée de l'excédent budgétaire s'est produite sur fond de dégrèvements d'impôt comptant pour 100 millions de dollars dont ont bénéficié principalement les personnes les plus riches, qui ne sont pas celles qui portaient pas le fardeau des compressions initiales des dépenses.

Depuis des années, l'ABGF soutient que le gouvernement a des excédents budgétaires prévisibles, malgré le pessimisme manifesté chaque année par le gouvernement au sujet de la prévision de l'excédent. Pour la première fois depuis que l'ABGF a commencé à être préparée, nous avons un gouvernement minoritaire libéral, qui subit des pressions considérables. Puisque les réductions d'impôt et les annonces de dépenses supplémentaires risquent de leur rapporter des votes, les Libéraux ont des raisons impérieuses d'utiliser les futurs excédents budgétaires de manière stratégique.

Grâce à plus d'une décennie de compressions budgétaires fédérales sans précédent, le Canada avait, au début du nouveau millénaire, une distribution des revenus de plus en plus inégale et le plein éventail de problèmes sociaux qui accompagnent l'augmentation de la polarisation sociale.

Il est temps de faire face aux conséquences de plus d'une décennie de négligence. Il est aussi temps que le Parti libéral tienne ses promesses. Il a fait, pendant la campagne électorale, bon nombre de promesses ayant trait aux dépenses (p. ex., un programme national de services de garde d'enfants et une nouvelle entente sur les villes et les collectivités). Il est temps que le gouver-

nement fédéral fasse des efforts et affecte des fonds pour rebâtir la société canadienne. Les récents accords sur la santé et la péréquation conclus avec les provinces sont d'importants premiers pas. Cependant, il faut en faire encore beaucoup plus.

Le Canada a une situation enviable puisqu'il a eu une forte croissance économique depuis une décennie. Par rapport aux autres pays membres du G-7, le Canada a eu la plus forte amélioration de situation budgétaire (depuis 1992), la diminution la plus marquée du fardeau de la dette, le ratio de la dette au PIB le plus bas et l'unique excédent budgétaire l'année dernière (après six autres excédents consécutifs, et un autre étant imminent). Il est indéniable que le gouvernement fédéral a amplement la capacité de tenir ses promesses électorales.

L'alternative budgétaire pour le gouvernement fédéral en 2005 nous donne l'occasion de faire le point sur les défis que le Canada doit relever – relations fédérales-provinciales houleuses, résultats des incessantes compressions des programmes sociaux et du transfert de responsabilités du palier fédéral au palier provincial et ensuite au palier municipal sans que les fonds correspondants ne soient transférés, dégradation de l'infrastructure et augmentation de l'inégalité entre les individus, les communautés et les provinces – et de commencer à les relever. Ce ne sera pas facile, et cela nécessitera l'adoption d'une stratégie valable et polyvalente à long terme et l'affectation de fonds suffisant à sa mise en œuvre. Comme les sept excédents budgétaires consécutifs (le huitième s'en vient) l'ont prouvé, et comme le ministère de Finances a dû le reconnaître, *nous avons les fonds nécessaires*. Et le besoin est grand.

LE NOUVEL EXCÉDENT BUDGÉTAIRE FÉDÉRAL EN FORME DE U

Dans ce contexte exceptionnel, la prévision de l'excédent que comprend la *Mise à jour économique et financière* de l'automne 2004 diffère quelque peu des prévisions antérieures. Plutôt que de continuer à sous-estimer énormément l'excédent prévu, le gouvernement prévoit pour cette année un excédent plus plausible de 8,9 milliards de dollars (y compris 3 milliards de dollars de réserve pour éventualités).

Toutefois, l'excédent prévu diminue radicalement au cours des années subséquentes. Le gouvernement prétend qu'il lui restera, une fois qu'il aura créé des réserves pour éventualités et pour la prudence économique, moins d'un milliard de dollars pour chacune des deux prochaines années financières. Après 2007-2008, l'excédent prévu commence de nouveau à augmenter de façon très marquée.

Nous employons le terme « excédent budgétaire fédéral en forme de U » pour décrire cette façon de dire qu'il y aura un excédent au cours de l'année financière courante, que l'excédent diminuera précipitamment ensuite et qu'il se présentera de nouveau plus tard.

EXAMEN CRITIQUE DE L'EXCÉDENT BUDGÉTAIRE FÉDÉRAL EN FORME DE U ÉTABLI PAR L'ABGF

La nouvelle prévision en forme de U a d'importantes répercussions sur le débat au sujet des politiques publiques. Elle signifie que les Canadiens et les Canadiennes ont une

capacité restreinte de discuter de priorités budgétaires pluriannuelles. Par exemple, les programmes sociaux comprimés pendant les années 1990, années de réduction du déficit, ne peuvent pas être rétablies par un apport de fonds supplémentaires seulement pour l'année financière courante. Les programmes sociaux doivent avoir un financement stable et soutenu au cours des années financières suivantes – ce qui est impossible si les excédents budgétaires prévus disparaissent et réapparaissent.

Le gouvernement tente nettement de soutenir que les compressions des dépenses sont nécessaires pour que le gouvernement puisse effectuer de nouvelles dépenses. Le Comité sur l'examen des dépenses est chargé d'amputer les programmes existants de 12 milliards de dollars de 2003-2004 à 2009-2010. Pour réaliser des économies de cette envergure dans ce délai, il faut procéder à des compressions budgétaires appréciables de façon suivie.

LES PRÉVISIONS DE L'EXCÉDENT BUDGÉTAIRE FÉDÉRAL EN FORME DE U ÉTABLIES PAR LE GOUVERNEMENT LIBÉRAL SONT-ELLES CRÉDIBLES?

Le gouvernement fédéral a toujours sous-estimé ses recettes pour produire ses excédents budgétaires imprévus. Compte tenu des forts bénéfices des entreprises et des recettes tirées de la vente des actions dans Petro-Canada, nous ne voyons aucune raison de croire la pessimiste prévision de recettes de 194 milliards de dollars (15% du PIB) pour 2004-2005 que présente la *Mise à jour économique et financière*. Nous som-

mes d'avis que 197,6 milliards de dollars (15,3% du PIB) serait une prévision des recettes plus réaliste mais quand même prudente.

Au cours des années subséquentes, l'ABGF ne peut voir aucune raison, sauf une nouvelle vague de réductions d'impôt, pour laquelle les recettes publiques tomberaient à 14,6% du PIB. Nous rajustons le ratio des recettes publiques au PIB à la baisse pour qu'il atteigne peu à peu 15,1% en 2006-2007 mais nous croyons que cela correspond à une évaluation prudente des recettes futures.

L'ABGF accepte l'estimation établie par le gouvernement des frais actuels de service de la dette (34,7 milliards de dollars). Cependant, le gouvernement prévoit que ces frais augmenteront considérablement au cours des prochaines années financières. En l'absence de remboursement futur de la dette, l'ABGF adopte l'hypothèse prudente selon laquelle les frais de service de la dette demeureront de 34,7 milliards.

Selon ces hypothèses, nous prévoyons que l'excédent budgétaire sera de 9,2 milliards de dollars pour l'année financière courante et de 12,1 milliards, 14,2 milliards et 17,8 milliards pour les trois années financières suivantes. Ces montants ont été établis selon la pratique de l'ABGF consistant à ne pas tenir compte des réserves pour éventualités et prudence économique.

Ces prévisions indiquent le montant total des fonds disponibles pour financer toute combinaison de remboursement de dette, de réduction d'impôt et de dépenses. Selon nos hypothèses, nous ne trouvons aucune justification aux prévisions en forme de U établies par le gouvernement fédéral. Le

gouvernement a amplement la possibilité de financer de nouvelles mesures à l'aide de ses excédents de l'avenir prévisible sans mettre en oeuvre des compressions des dépenses.

L'ALTERNATIVE BUDGÉTAIRE POUR LE GOUVERNEMENT FEDERAL

L'ABGF préconise l'utilisation des prochains excédents budgétaires pour accroître les dépenses de programmes dans des domaines qui ont été négligés depuis les compressions du milieu des années 1990.

L'ABGF utilise les hypothèses macroéconomiques indiquées dans le contexte du budget du statu quo ci-dessus. Les prévisions des recettes de l'ABGF sont identiques à celles du budget du statu quo. Et, bien qu'elle mette en oeuvre un programme d'équité fiscale, l'ABGF n'influence nullement les recettes fiscales globales.

Les prévisions des dépenses de programmes de l'ABGF comprennent trois postes budgétaires. Le premier est le poste de référence, auquel est présentée notre prévision des dépenses publiques probables avant la mise en oeuvre des mesures prévues par l'ABGF. Le second est le poste des augmentations des dépenses de programmes proposées par l'ABGF. Le troisième poste, appelé « amortissement de l'OCFI », est celui qui correspond aux activités de l'organisme de financement de l'infrastructure préconisé dans l'ABGF.

Pour l'année financière courante, nous acceptons en tant que montant de référence la prévision présentée dans la *Mise à jour économique et financière* du gouvernement (en supposant que, huit mois après le début de son année financière, le gouverne-

ment devrait connaître raisonnablement bien les dépenses qu'il entend effectuer).

Cependant, pour les années ultérieures, l'ABGF n'accepte pas les prévisions des dépenses présentées dans la *Mise à jour économique et financière*. Le gouvernement libéral est réputé pour la déformation de sa position budgétaire par la surestimation de ses dépenses. Pour tenir compte de sa propension à gonfler les recettes prévues, nous avons rajusté les prévisions des dépenses que comprend la *Mise à jour économique et financière* en les réduisant de 1% dans notre montant de référence des dépenses de programmes.

L'amortissement de l'OCFI témoigne de l'effet de nouveaux emprunts de 55 milliards de dollars par année qu'effectuerait l'Office canadien de financement de l'infrastructure proposé par l'ABGF. Selon les règles de la comptabilité d'exercice, la dépense associée à un bien durable tel qu'un bien d'infrastructure doit être amortie sur sa durée économique (nous supposons qu'il s'agit de 40 ans). Les activités de l'OCFI haussent donc légèrement les dépenses de programmes, du montant des dépenses d'infrastructure amorties sur une période de 40 ans.

Les frais de service de la dette que comprend l'ABGF sont légèrement plus élevés que ceux que comprend le budget du statu quo. Cela témoigne des frais de service de la dette sur les emprunts de l'OCFI. Nous tenons pour acquis que la dette de l'OCFI est contractée au taux applicable aux obligations de 10 ans du gouvernement du Canada, qui est de 4,5%.

L'ABGF arrive à consacrer l'excédent aux programmes sociaux et à procéder à d'importants investissements dans l'infrastructure.

ture sans négliger d'équilibrer le budget pour les trois années de la période de prévision. De plus, les activités de l'OFCI n'accroissent la dette fédérale que légèrement et le fardeau de la dette fédérale (ratio de la dette au PIB) diminue pendant toutes les années des prévisions de l'ABGF.

RÉPERCUSSIONS MACROÉCONOMIQUES DE L'ABGF

Le programme de dépenses et de politiques fiscales de l'ABGF est destiné à produire un budget équilibré puisque les dépenses de l'ABGF correspondent aux excédents budgétaires prévus. Toutefois, les effets indirects de notre programme peuvent fort bien produire un petit excédent budgétaire. Par exemple, la création d'emplois accroîtra les recettes fiscales et réduira les dépenses sociales.

Ces mesures auront des effets très positifs sur les gouvernements des autres paliers. Le renforcement de la croissance économique et l'augmentation de l'emploi aideront les provinces, les territoires et les municipalités à équilibrer leurs budgets. Compte tenu de l'incidence de la compression des dépenses fédérales sur les autres ressorts, cet effet d'entraînement sur les gouvernements des autres paliers est une conséquence louable des politiques de l'ABGF.

RÉPARTITION DE L'EXCÉDENT DE 2004-2005

L'ABGF finance ses dépenses pluriannuelles relatives aux programmes sociaux à l'aide des excédents budgétaires futurs. Toutefois,

plusieurs priorités seront financées à l'aide de l'excédent budgétaire de l'année courante. À la différence des pratiques antérieures du gouvernement libéral, qui utilisait tout l'excédent budgétaire pour rembourser la dette, l'ABGF financera les priorités suivantes grâce à l'excédent budgétaire de l'année courante.

L'ABGF renouvellera le financement du Fonds canadien pour l'Afrique (qui doit expirer l'année prochaine) en y injectant 2 milliards de dollars échelonnés sur trois années. Ces fonds serviront à lutter contre la pandémie du VIH/SIDA, à secourir les sinistrés, à maintenir la paix dans des pays tels que le Rwanda et le Congo, à favoriser le développement à long terme et à prendre d'autres initiatives d'élimination de la pauvreté cadrant avec l'engagement du Canada à l'égard des Objectifs de développement du millénaire.

L'ABGF versera 500 millions de dollars à l'Alliance mondiale pour les vaccins et la vaccination (GAVI).

En attendant une réforme du Régime d'a.-e. (voir la section sur l'emploi), l'ABGF créera un *Fonds de formation et d'aide à l'adaptation* auquel seront portés 1,5 milliards de dollars afin de donner aux travailleurs et travailleuses mis à pied en permanence et privés de prestations d'a.-e. des services d'orientation et d'aide à l'adaptation, y compris le paiement de leurs frais de recyclage.

L'ABGF affecte 500 millions de dollars à la création d'un *Fonds de dotation du renouveau de la démocratie* pour soutenir les initiatives de rétablissement et d'accroissement de la démocratie au Canada.

En dernier lieu, certaines propositions que comprend l'ABGF sont telles qu'il est préférable d'assurer un financement initial à leur réalisation. La Banque de développement sectoriel (*voir le chapitre sur la Politique de développement sectoriel*) sera capitalisée sur-le-champ, et nous financerons la consultation sectorielle à l'aide de l'excédent de l'année courante.

QUESTIONS FINANCIÈRES FÉDÉRALES-PROVINCIALES

L'ABGF va:

- Assurer des fonds suffisants au transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux (TCPS) en y réaffectant les 3,2 milliards de dollars dont il a été amputé pour ramener le financement au niveau de 1994-1995 et en assurant la stabilité du financement pour les prochaines années.
- Assurer la reddition de comptes sur le TCPS et sa transparence en divisant le transfert en un Transfert pour les programmes sociaux (TPS) et un Transfert pour l'éducation postsecondaire, ainsi qu'en voyant à ce que chaque dépense ait son enveloppe de financement dans le cadre du TPS
- Établir un organisme pancanadien qui évaluerait les résultats, partagerait l'innovation et favoriserait la participation de la population au débat sur les questions sociales.
- Traiter les revenus des ressources de manière uniforme dans toutes les provinces et réviser la formule pour que les taux d'imposition normalisés aux fins de

la péréquation soient fondés sur ceux des 10 provinces.

- Augmenter le montant total affecté aux villes pour le renouvellement de l'infrastructure

PEUPLES AUTOCHTONES

Pour les Autochtones, l'ABGF prévoit :

- Accroître le financement des soins de santé des premières nations de 10% par année pour les trois prochaines années;
- Affecter un milliard de dollars supplémentaires par année aux besoins en logements dans les réserves;
- Affecter 1,1 milliard de dollars supplémentaires, échelonnés sur trois ans, à une vaste stratégie d'amélioration de l'éducation des Autochtones;
- Elargir l'admissibilité et accroître le financement du PSENP;
- Donner plus de possibilités de formation aux Autochtones vivant hors réserve et en milieu urbain.

AGRICULTURE

Au chapitre de l'agriculture, l'ABGF entreprendra un vaste programme prévu pour accroître les revenus des agriculteurs et agricultrices et l'influence qu'ils ont sur leur production, réduire les subventions à l'agriculture et favoriser une agriculture plus durable. Les premiers éléments de ce programme comprendront les suivants :

- Aider les agriculteurs et agricultrices à obtenir plus d'influence sur leur production en finançant des coopératives d'intrants agricoles;
- Retirer des terres en culture afin d'in-

fluer sur les approvisionnements et les prix;

- Prendre des mesures pour encourager la transition vers une production plus biologique et plus locale.

ÉDUCATION ET GARDE DES JEUNES ENFANTS

L'ABGF :

- Affectera 6 milliards de dollars supplémentaires au cours des trois prochaines années à l'établissement d'un programme pancanadien universel de services de garde de qualité à prix abordable;
- Consacrera des fonds supplémentaires aux programmes de garde d'enfants autochtones et d'enfants d'âge scolaire;
- Introduira une loi fédérale sur les services de garde d'enfants.

VILLES ET COMMUNAUTÉS

Pour ce qui est des communautés et des villes, l'ABGF :

- Établira une Stratégie nationale sur les communautés;
- Créera un ministère du Développement communautaire;
- Réservera une part de la taxe sur les carburants correspondant à environ 5,6 milliards de dollars au cours des trois années au financement de l'infrastructure municipale;
- Établira un Office canadien de financement de l'infrastructure qui aidera à recueillir un maximum de 10 milliards de dollars par année afin de financer de nouveaux projets d'infrastructure dont

les frais seront partagés avec les provinces, les municipalités et d'autres organismes publics.

CULTURE

Au bénéfice des artistes et des industries culturelles, l'ABGF :

- Fournira un financement stable et pluriannuel au programme Un avenir en art
- Majorera de 250 millions de dollars par année le financement de la SRC pour voir à l'expansion de la programmation régionale et au développement accru de contenu canadien
- Offrira un allègement fiscal aux artistes au moyen d'une exonération limitée du revenu de droit d'auteur et de l'étalement du revenu
- Verra à ce que les artistes à leur compte reçoivent des prestations accrues
- Formera un groupe de travail qui sera chargé d'examiner le mouvement de concentration et la réglementation du contenu dans les médias et le marché culturel

HANDICAPS

Pour les personnes ayant un handicap, l'ABGF :

- Mettra en œuvre les recommandations que comprend le rapport intitulé Une fiscalité équitable pour les personnes handicapées;
- Rendra remboursable le crédit d'impôt pour personnes handicapées;
- Engagera l'établissement avec les provinces et les territoires d'un Plan national

- des soutiens pour les personnes handicapées;
- Établira une Stratégie globale d'intégration des personnes handicapées au marché du travail.

EMPLOI, ASSURANCE-EMPLOI ET SALAIRE VITAL

Au chapitre de l'emploi et de l'a.-e., l'ABGF :

- Fixera l'objectif de ramener le taux de chômage à un maximum de 6%.
- Réformera le Régime d'a.-e. en facilitant l'admissibilité, en offrant des prestations à un plus vaste éventail de sans-emploi, en assujettissant les travailleurs et travailleuses autonomes au Régime et en instaurant une assurance-formation.
- Empêchera le gouvernement de piger dans le Compte d'a.-e. pour en utiliser les fonds à d'autres fins.
- Rétablira le salaire minimum fédéral au taux de 10 \$ par heure.

ENVIRONNEMENT

Au chapitre de l'environnement, l'ABGF :

- Créera 35 nouvelles zones de protection marines et 22 nouvelles réserves nationales de faune d'ici 2010 ;
- Instaurera une taxe sur la pollution applicable aux combustibles fossiles, en raison de leurs coûts pour l'environnement et la santé, dont les recettes serviront aux soins de santé préventifs et au renouvellement économique ;
- Mettra en œuvre une ambitieuse Stratégie sur les énergies vertes comprenant des objectifs clairs ;

- Éliminera peu à peu les subventions aux pollueurs des secteurs des mines et des combustibles fossiles ;
- Commencera à instaurer une taxe sur les substances toxiques ;
- Financera un Programme de transition équitable pour aider les travailleurs et les travailleuses déplacés à s'adapter à la réorganisation économique ;
- Exemptera d'impôt les laissez-passer des transports en commun fournis par les employeurs.

SOINS DE SANTÉ

L'ABGF protégera notre système public de soins de santé et en augmentera la portée :

- En assujettissant les services de soins à domicile et les services de soins palliatifs à la Loi canadienne sur la santé et en formant un groupe de travail chargé de se pencher sur les soins de longue durée afin qu'ils soient fournis par le système public de soins de santé;
- En renforçant les mesures de reddition de comptes et d'application formulées dans l'Accord des premiers ministres de septembre;
- En freinant puis en inversant la tendance à la prestation avec but lucratif des soins de santé et en donnant la primauté à la prestation publique sans but lucratif;
- En établissant une Agence nationale des médicaments munie des outils nécessaires à l'exercice de son mandat, lequel consiste à évaluer et à surveiller les coûts et les pratiques de prescription des médicaments, et en créant un régime national d'assurance-médicaments;
- En incluant explicitement les services

diagnostiques dans la définition des services médicalement nécessaires en vertu de la Loi canadienne sur la santé; et

- En voyant à ce que les soins de santé publics soient exemptés de l'application des accords commerciaux internationaux.

En ce qui a trait aux fonds publics affectés aux soins de santé, on s'assurera d'une reddition de comptes :

- En faisant valoir la responsabilité du gouvernement fédéral de faire observer les exigences statutaires de la Loi canadienne sur la santé en ce qui a trait à l'application de normes nationales; et
- En obligeant les gouvernements provinciaux et territoriaux à inclure dans leur rapport au parlement les dépenses engagées pour la prestation avec but lucratif de services de soins de santé; et
- En chargeant le Conseil canadien de la santé du mandat de surveiller la prestation de soins de santé avec but lucratif, d'en suivre l'évolution et de présenter des rapports sur le sujet, et ce d'une manière qui permette de comparer la prestation avec but lucratif et celle sans but lucratif.

L'ABGF rendra le système de soins de santé du Canada viable :

- En finançant, en partenariat avec les provinces, un programme national d'investissement de capitaux par l'entremise du nouveau Conseil canadien sur le financement des infrastructures;
- En affectant plus de fonds à l'éducation postsecondaire et en travaillant avec les provinces afin de développer les infras-

structures et les habiletés requises pour que des étudiants puissent accéder aux professions du secteur de la santé; et

- En utilisant les fonds perçus au moyen d'une écotaxe sur les combustibles fossiles pour financer les soins de santé préventifs.

LOGEMENT

Au chapitre du logement et des sans-abri, l'ABGF prévoit :

- Lancer une Stratégie nationale sur le logement;
- Affecter 1,5 milliard de dollars par année pour aider à la construction de 25 000 logements à prix abordable, 10 000 d'entre eux étant destinés aux familles et aux personnes à faible revenu ayant un besoin impérieux de logement;
- Porter à 200 millions de dollars par année le financement de l'Initiative de partenariats en action communautaire pour mettre des logements, des refuges et des services à la disposition des sans-abri;
- Réinvestir les sommes économisées dans le cadre des programmes de logement social existants dans des programmes de logement à prix abordable.

POLITIQUE INTERNATIONALE

En matière de développement international, l'ABGF prévoit:

- Engager le Canada à atteindre les objectifs de développement du millénaire.
- Supporter l'annulation intégrale de la dette multilatérale des pays les plus pauvres et l'instauration d'une procédure d'arbitrage de la dette d'autres pays en

développement très endettés.

- Geler les dépenses de défense et réorienter les dépenses militaires vers des missions de surveillance du territoire et de maintien de la paix sous le commandement de l'ONU.
- Mettre fin à la très coûteuse pratique de donner des fonctions de défense à contrat privé.
- Donner la priorité au renforcement de la direction des opérations militaires par l'ONU.
- Procéder à une vaste consultation nationale dans le cadre de laquelle des spécialistes et le public réviseront les politiques internationale et de défense du Canada.

ÉDUCATION POSTSECONDAIRE

Au chapitre de l'éducation postsecondaire, l'ABGF :

- Créera un Transfert pour l'éducation postsecondaire et y affectera 4,3 milliards de fonds supplémentaires au cours des trois prochaines années;
- Exigera que les provinces gèlent et réduisent les frais de scolarité pour avoir droit au financement supplémentaire;
- Remplacera l'actuel programme dérivant et rétrograde d'aide financière aux étudiants et étudiantes par un système national de subventions axé sur les étudiants et les étudiantes les plus nécessiteux;
- Doublera la subvention de base du Conseil de recherches en sciences humaines et accroîtra le financement des autres conseils de recherche.

LA PAUVRETÉ

La réduction de la pauvreté et de l'inégalité des revenus en temps d'abondance est un important objectif dans l'ABGF de cette année. La plupart des mesures que nous proposons sont prévues pour améliorer les conditions des personnes les plus nécessiteuses. Ces mesures comprennent les suivantes :

- Porter la Prestation fiscale canadienne pour enfants à 4 900 \$.
- Accroître de 25% le montant et le seuil du crédit d'impôt pour TPS.
- Porter sur-le-champ à 3,2 milliards le financement du Transfert canadien en matière de programmes sociaux et diviser le programme en un Transfert canadien pour l'éducation postsecondaire et un Transfert canadien pour l'aide et les services sociaux.
- Mettre en application des normes claires applicables au Transfert pour l'aide et les services sociaux et créer un Conseil des soutiens sociaux pour aider à assurer la reddition de comptes et la transparence.
- Créer un programme pancanadien de services de garde d'enfants qui assurerait des services de qualité universels et accessibles à prix abordable à toutes les personnes qui en ont besoin.
- Améliorer le Régime d'assurance-emploi en élargissant l'admissibilité et en accroissant les prestations.
- Rétablir le salaire minimum fédéral à un taux de 10 \$ l'heure.
- Accroître les prestations du SRG des personnes âgées de 10% et les prestations de la SV de 5% et faire augmenter

- la sécurité de la retraite grâce à d'autres mesures.
- Prendre un engagement majeur à favoriser le logement à prix abordable en construisant 25 000 logements par année, au prix annuel de 1,5 milliard de dollars.
 - Améliorer les programmes s'adressant aux sans-abri.
 - Accroître considérablement le financement de l'éducation postsecondaire pour geler et réduire les frais de scolarité et créer un système national de subventions fondées sur les besoins.
 - Accroître grandement les fonds affectés aux personnes et aux communautés autochtones, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur des réserves, en mettant l'accent sur les besoins prioritaires en éducation, en logement et en soins de santé.
 - Accroître le soutien des personnes ayant un handicap, notamment en améliorant les dispositions fiscales et en lançant une Stratégie globale d'intégration des personnes handicapées au marché du travail et un Plan national des soutiens pour les personnes handicapées.
 - Hausser l'aide au développement international de 12% par année jusqu'en 2007-2008 et de 15% par année jusqu'à ce que le Canada atteigne l'objectif de voir à ce que l'aide au développement corresponde à 0,7% du PIB en 2015.

RETRAITE ET PRESTATIONS POUR AÎNÉS

Pour soutenir les personnes âgées et promouvoir la sécurité à la retraite, l'ABGF :

- Augmentera de 10 % les prestations du SRG
- Majorera de 5 % les prestations de la SV
- Fournira, grâce au système fiscal, de plus grandes prestations aux personnes cotisant au RPC dont les revenus sont inférieurs à la moyenne
- Proposera des modifications visant à améliorer le RPC en ce qui a trait à son traitement des nouveaux immigrants et immigrantes et des aidants naturels ainsi que sa formule de remplacement
- Réduira à 14 600 \$ le niveau maximal de cotisation à des REER
- Nommera au gouvernement fédéral un ministre d'État chargé de la sécurité à la retraite et des affaires des personnes du troisième âge

DÉVELOPPEMENT SECTORIEL

- Nos politiques doivent maintenir un bon équilibre entre les mesures qui stimulent l'investissement public et celles qui stimulent l'investissement privé;
- Elles doivent soutenir les industries des ressources et manufacturières existantes, tout en stimulant efficacement les nouvelles industries, dans le secteur des biens comme dans celui des services;
- Il faut évaluer dans quelle mesure les changements au système fiscal sont aptes à produire un changement d'attitude de la part des entreprises privées.

ÉQUITÉ FISCALE

- Porter la Prestation fiscale canadienne pour enfants (PFCE) à 4 900 \$ d'ici 2007. L'augmentation sera échelonnée

- et coûtera 4 milliards de dollars supplémentaires en 2005, 7 milliards en 2006 et 10 milliards en 2007.
- L'ABGF accroîtra de 25% à la fois le montant du crédit pour TPS et le seuil de revenu auquel les gens recevront ce crédit. Elle coûtera environ 1,2 milliard de dollars par année.
 - L'ABGF haussera le taux d'impôt sur le revenu fédéral applicable aux personnes ayant les revenus les plus élevés – celles dont les revenus dépassent 250 000 \$ — en le faisant passer de 29% à 32,5% vers le milieu de 2005. Il passera ensuite à 34% en 2007 – c'est le niveau où il se trouvait pendant les années 1980. Cette mesure n'influencera que les 1% des déclarantes et déclarants. La réintroduction d'un taux plus élevé applicable aux personnes à revenu élevé accroîtra les recettes fiscales d'environ 2 milliards de dollars par année.
 - L'ABGF portera le TGIS de 21% à 23%, niveau auquel il se trouvait en 2003. Il est prévu que cela accroîtra les recettes de l'impôt sur les sociétés de 2 milliards de dollars par année.
 - L'ABGF ramènera le plafond de cotisation à des RER/RPA à 18% du double du salaire moyen dans l'industrie, ce qui correspondra à un maximum de 14 600 \$ en 2005. Le plafond ne sera réduit que dans le cas des personnes dont les revenus dépassent 80 000 \$.
 - Il est prévu que cette mesure accroîtra les recettes fédérales de 330 millions de dollars en 2005, 578 millions en 2006 et 610 millions en 2007. Les recettes supplémentaires aideront à financer des augmentations du Supplément de revenu garanti (SRG) et des prestations de Sécurité de la vieillesse qui aideront les personnes âgées à faible revenu.
 - L'ABGF rendra le crédit d'impôt pour personnes handicapées pleinement remboursable, le mettant ainsi à la disposition de tous les Canadiens et les Canadiennes ayant un handicap, quel que soit leur revenu. Le coût supplémentaire sera d'environ 100 millions de dollars par année.
 - L'ABGF mettra en œuvre les mesures proposées par le Comité consultatif sur les mesures fiscales pour les personnes handicapées : ces mesures coûteront à peu près 100 millions de dollars par année.
 - L'ABGF remplacera l'éventail des programmes d'éducation ouvrant droit à une aide fiscale par un système national de subventions fondées sur les besoins auquel plus de 2 milliards de dollars par année seront affectés.
 - L'ABGF remaniera le crédit d'impôt non remboursable pour cotisations au RPC en le fondant sur le revenu afin d'assurer plus d'aide fiscale aux cotisantes et cotisants dont les revenus sont inférieurs à la moyenne. Cela devrait coûter environ 500 millions de dollars par année.
 - L'ABGF rétablira le taux d'inclusion des gains en capital à 80% afin que ces gains soient imposés d'une manière plus équitable par rapport aux autres formes de revenus, mais elle rajustera le taux en fonction de l'inflation qui s'est produite à partir du moment où le placement de capitaux a eu lieu. Ces deux mesures accroîtront les recettes fiscales de plus de 3,5 milliards de dollars par année si

- l'on tient compte d'années entières.
- L'ABGF éliminera la déduction des frais de repas et de représentation aux fins de l'impôt sur les sociétés et le revenu des particuliers. Cette déduction coûte plus de 400 millions de dollars en recettes fiscales au gouvernement fédéral.
 - Un des avantages les plus importants des cadres à revenu élevé est le traitement spécial des options sur actions du personnel. Ces options font l'objet d'un traitement spécial non seulement à titre de gains en capital imposés à la moitié du taux des revenus gagnés mais aussi parce qu'elles peuvent être reportées jusqu'à leur vente. Cela a coûté 650 millions de dollars en recettes fiscales en 2001 et devrait coûter 500 millions par année dans le futur.
 - L'investissement étranger direct canadien en Barbade est de plus de 23 milliards de dollars, et 1,5 milliard de dollars de dividendes reviennent aux entreprises canadiennes chaque année. Si ces dividendes étaient imposés au taux général d'imposition des sociétés, les recettes fiscales seraient supérieures de 332 millions de dollars.
 - L'ABGF permettra aux artistes, auteurs et autres créateurs et créatrices qui ont des revenus relativement bas et instables et qui ne peuvent pas bénéficier des mesures d'étalement du revenu des salariés et salariées de profiter d'une exemption partielle du revenu de droit d'auteur et d'un certain étalement du revenu. Cela encouragera la création artistique et égalisera le fardeau fiscal. L'étalement du revenu sera restreint à un maximum de 50 000 \$ par année. On estime que ces deux mesures coûteront environ 12 millions de dollars par année.
 - L'ABGF introduira une Taxe sur la pollution par l'utilisation de combustibles fossiles en rajustant les taxes d'accise sur ces combustibles en fonction de leur énorme coût des points de vue de la santé et de l'environnement.
 - L'ABGF commencera à mettre en œuvre une taxe sur les substances toxiques. Le taux de cette taxe variera en fonction du degré de toxicité de chaque substance. Les recettes tirées de la taxe serviront à mettre dûment en application la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement*.
 - L'ABGF réduira les subventions en question, ce qui permettra d'économiser 200 millions de dollars pendant la première année et 750 millions au cours de la troisième.
 - L'ABGF traitera les laissez-passer de transports en commun fournis par les employeurs comme des avantages sociaux non imposables. La mesure devrait coûter 20 millions de dollars en recettes fédérales perdues pendant la première année et 40 millions au cours de la troisième année.

INITIATIVES EN MATIÈRE DE DÉPENSES DE L'ABGF DE 2005

Changements apportés aux dépenses actuelles proposées pour ces initiatives en millions de dollars

		2005-2006	2006-2007	2007-2008
Peuples Autochtones	Auqmenter le financement pour la santé	184	206	230
	Offrir plus de logements et de meilleures conditions de vie	1,074	1,017	1,017
	Offrir une meilleure éducation aux Autochtones	303	325	652
Agriculture	Mettre de côté le programme des terres	450	450	450
	Appuyer les coopératives agricoles	110		
	Offrir un Programme de prêts de transition	250	250	250
Services de garde	Créer un programme de garderies pancanadien	1,000	2,000	3,000
Collectivités	Département du développement communautaire	15	20	20
	Projet pilote d'infrastructure sociale	10	10	10
	Conseil canadien sur le financement de l'infrastructure	125	250	375
	Revenus provenant de la taxe sur le carburant utilisés pour l'infrastructure municipale	1,250	1,875	2,500
Culture	Renouveler le programme de financement <i>Un avenir en art</i>		200	200
	Augmenter le financement de la SRC	250	250	250
Handicaps	Augmenter le financement pour le Fonds d'intégration	30	30	30
Éducation	Auqmenter le financement pour le CRSH	100	150	230
	Système national de subventions fondées sur les besoins*	1,365	1,390	1,416
	Accroître le transfert pour l'éducation postsecondaire	1,200	1,400	1,700
Environnement	Réserves nationales de faune	30	30	141
	Fonds de transition équitable	100	100	100
Logement	Projet de logement à prix abordable	1,357	1,357	1,357
	Programme d'aide à la remise en état des logements	72	72	200
	Programme de développement durable des centres urbains (itinérance)	65	65	200
International	Auqmenter l'aide au développement	135	289	473
	Aucune augmentation des dépenses militaires	(125)	(335)	(540)
Pauvreté	Financement accru pour l'aide sociale et le transfert de services	1,000	1,000	1,500
Retraite	Augmenter le SRG de 10 %	550	550	550
	Augmenter la SV de 5 %	1,000	1,000	1,000
Politique de développement sectoriel				
	Auqmentation du financement pour Partenariat technologique Canada	500	500	500
	Dépenses additionnelles totales	\$ 12,400	\$ 14,450	\$ 17,811

* Le montant ci-dessus représente uniquement les dépenses accrues pour ce programme après l'élimination de l'aide fiscale à l'éducation. Le financement total pour ce programme serait de :

\$ 2,140 \$ 2,280 \$ 2,330

** Le financement des dépenses additionnelles en vertu du Programme d'assurance-emploi proviendra des recettes provenant des cotisations d'AE afin de créer un équilibre entre les cotisations et les prestations d'AE chaque année.

TABLEAU SYNOPTIQUE DE PRÉVISION DE L'EFFET FISCAL (millions de dollars)

	2005/6	2006/7	2007/8
Équité sociale			
Porter la Prestation fiscale canadienne pour enfants à 4 900 \$ en 3 ans	(4,000)	(7,000)	(9,978)
Hausser le taux d'imposition des personnes à revenu élevé	660	1,385	2,077
Hausser de 25% la valeur et le seuil du crédit pour TPS	(1,200)	(1,236)	(1,273)
Hausser de 2% le taux de l'impôt des sociétés	0	500	2,200
Réduire le maximum de déduction pour cotisation à des RÉR/RPA	330	578	610
Mettre en œuvre les propositions sur l'équité fiscale pour les personnes handicapées	(100)	(105)	(110)
Rendre remboursable le crédit d'impôt pour personnes handicapées	(100)	(104)	(108)
Modifier le traitement fiscal de l'épargne-études	1,365	1,390	1,416
Remanier le crédit d'impôt pour cotisations au RPC		(500)	(525)
Équité fiscale			
Hausser le taux d'inclusion des gains en capital, particuliers	756	1,544	1,576
Hausser le taux d'inclusion des gains en capital, corporations	907	1,904	2,000
Déduction pour les frais de repas et de représentation	413	429	446
Options sur actions du personnel	500	500	500
Éliminer l'échappatoire des sociétés de la Barbade et des sociétés étrangères affiliées	332	349	490
Etalement du revenu des artistes sur les années suivantes et exemption partielle du revenu tiré de redevances de droit d'auteur	(12)	(14)	(16)
Initiatives fiscales environnementales			
Taxe sur la pollution causée par les combustibles fossiles		Mise en vigueur échelonnée	
Taxe sur les substances toxiques		Mise en vigueur échelonnée	
Réduction des subventions aux pollueurs	200	440	750
Exemption d'impôt des transports en commun	(20)	(30)	(40)
Total	30	29	13



Centre canadien de politiques alternatives
410-75 rue Albert, Ottawa, ON K1P 5E7
tél: 613-563-1341 téléc: 613-233-1458
courriel: ccpa@policyalternatives.ca
<http://www.policyalternatives.ca>